



COMMUNE DE MEYRARGUES

**ARRÊTE DU MAIRE N°A2023-233P
en date du 15 Mai 2023**

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
A L'OCCASION DE DEUX SORTIES PEDAGOGIQUES
AU PARC DU CHATEAU
AVEC 42 ELEVES DE L'ECOLE MATERNELLE
ET 10 ADULTES ACCOMPAGNATEURS
LE JEUDI 1^{ER} JUIN 2023 ET LE MARDI 13 JUIN 2023
DE 9 HEURES A 11 HEURES 30
MADAME NATHALIE CASTAING PIACESI**

FP/ECD/MB

Le Maire de la Ville de Meyrargues,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L.2131-1 et L.2131-2°, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 à 2213-6-1,
Vu le Code de la Route, et notamment son article R.411-21-1,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes,
Vu la demande de Madame Nathalie CASTAING PIACESI, Directrice de l'école maternelle, (13650 MEYRARGUES),
Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à l'intérêt de l'ordre public et à la sécurité des usagers de la voie publique.

--- o o ---

Considérant qu'en raison de deux sorties pédagogiques au Parc du Château «La Glacière à MEYRARGUES (13650), il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique et réglementer la circulation.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Nathalie CASTAING PIACESI, Directrice de l'école maternelle à MEYRARGUES (13650) est autorisée à organiser deux sorties pédagogiques au Parc du Château «La Glacière» (13650 MEYRARGUES), **le Jeudi 1^{er} Juin 2023 et le Mardi 13 Juin 2023, de 9 heures à 11 heures 30**, avec 42 élèves de l'école maternelle et 10 adultes accompagnants.

-les classes devront emprunter les voies communales selon l'itinéraire suivant pour l'aller :

- **Rue Joseph d'Arbaud**
- **Avenue de la République**
- **Traverse de la Libération**
- **Avenue Saint Pierre**
- **Avenue du Château**
- **Montée du Château.**

-elles devront emprunter les voies communales selon l'itinéraire suivant pour le retour :

- **Monté du Château**
- **Avenue du Château**
- **Avenue Saint Pierre**
- **Traverse de la Libération**
- **Avenue de la République**
- **Rue Joseph d'Arbaud.**

Article 2 : Les mesures de réglementation suivantes seront appliquées : Les traversées de routes, se feront avec des signaleurs munies de gilets fluorescents, **le Jeudi 1^{er} Juin 2023 et le Mardi 13 Juin 2023, de 9 heures à 11 heures 30**. La circulation sera interrompue au fur et à mesure de l'avancement de la marche des trois classes.

Article 3 : Madame Nathalie CASTAING PIACESI, Directrice de l'école maternelle devra prendre contact avec la Police Municipale avant la manifestation, afin d'établir un procès-verbal de sécurité, faute de quoi celle-ci sera annulée.

Article 4 : La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par la Directrice de l'école maternelle qui devra également afficher la présente sur les lieux et s'assurer de son maintien pendant toute la durée de l'évènement pour lequel elle est délivrée.

Article 5 : L'accès des riverains sera maintenu, ainsi que le libre passage des véhicules sanitaires pour assurer la sécurité publique.

Article 6 : Les Services de Police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique.

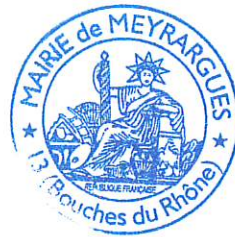
Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 8 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.

Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à Madame Nathalie CASTAING PIACESI, Directrice à l'école élémentaire à MEYRARGUES (13650).

Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN.



Par déléation,
le directeur général des services
de la commune de Meyrargues,

Érik Charles Delwaulle.

Publié sur le site internet de la commune

(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-un-arrete/>) le :

19/05/2023

Le directeur général des services,

Érik Charles Delwaulle.